Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 022-212202469-20260522-452026-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE POMMERET

45/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMMERET

SEANCE DU 22 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-deux mai à vingt heures trente le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence M. GUINARD SERGE, Maire.

Date de la convocation : 13/05/2026 Date d'affichage : 13/05/2026

ETAIENT PRESENTS : M GUINARD S, M. HANNIGSBERG P, Mme JAFFRELOT B, M. DRIANT C, Mme RENAULT C, M RENAULT P, Mme BERECHEL C, M. GUENO A, M. RAULT D, Mme MORICE DOMRAULT V, M. LE MOINE S, M. LEGROS N, Mme CLEMENT C, M. VILSALMON B, M. BALCOU E, Mme DAYOT S, Mme LE TEXIER A.

ETAIENT ABSENTS : Mme BAUDOUARD L (Excusée), Mme GOUFFIER L (Procuration à Mme CLEMENT C)

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme CLEMENT Carine.

OBJET 7.8: RENOVATION DE 8 FOYERS – PROPOSITION DU SDE22

M HANNIGSBERG, Adjoint aux travaux fait part au conseil que dans le cadre du programme « FONDS VERT », l'Etat souhaite orienter des financements pour accélérer la sobriété énergétique et la modernisation des infrastructures de notre territoire. le SDE priorise la rénovation des lanternes d'éclairage public de plus de 30 ans et les foyers responsables de la pollution lumineuse.
6 lanternes seraient concernées sur notre commune rue de Rennes : il sera proposé des lanternes à leds fiables et durables à prix négociés.
L'Etat et le SDE financent à hauteur de 50 %.
Le coût s'élève à **2 461.13 €.**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

❖ APPROUVE le projet d'éclairage public de la rénovation de 6 foyers sur poteaux bétons rue de Rennes présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 5 500 € TTC (cout total des travaux majoré de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie) qui s'inscrit dans ce programme Fonds vert.

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat d'énergie, celui-ci bénéficiera du fonds de compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les conditions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 20 décembre 2019 d'un montant de **2 461.13 €** Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.

Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 022-212202469-20260522-452026-DE

Les montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Les appels de fonds du SDE22 se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

Fait et délibéré à POMMERET, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre,

La secrétaire	Le Maire
CARINE CLEMENT	SERGE GUINARD